

---

**Prévenir le suicide chez les aînés :  
repérer, protéger et redonner espoir**

---

Ce programme de formation de l'Association québécoise de prévention du suicide s'adresse aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui ont à jouer un rôle de prévention du suicide auprès des personnes âgées de 65 ans et plus dans leur organisation, mais qui n'ont pas à intervenir ni à faire l'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire.

**Objectif de la formation**

Au terme de cette formation, le participant sera capable d'identifier les personnes aînées potentiellement suicidaires, de vérifier la présence des idées suicidaires, et d'appliquer les mesures de protection requises pendant l'attente d'une prise à charge par un intervenant ayant suivi la formation. Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques.

Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Avoir une meilleure compréhension de la personne aînée suicidaire
- Repérer la personne aînée vulnérable au suicide
- Déterminer si le repérage est positif ou négatif
- Déterminer les mesures de protection requises
- Appliquer les mesures de protection requises
- Développer des stratégies pour redonner espoir à la personne aînée suicidaire

**Approche**

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, discussions, jeux de rôle, etc.

**Modalités**

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.

Une attestation sera remise à tout participant ayant complété la totalité de la formation.

Suicide Action Montréal vous offre le service-conseils dans la mise en place des **prérequis à la formation**.

Les organismes peuvent avoir leurs propres agents de formation qui travailleront sous la supervision de Suicide Action Montréal.

**Pour plus d'information**

Nous vous invitons à communiquer avec nous au (514) 723-3594, poste 305 ou par courriel au [formation@suicideactionmontreal.qc.ca](mailto:formation@suicideactionmontreal.qc.ca), que ce soit pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Visitez notre site Internet pour voir l'ensemble de nos services : [www.suicideactionmontreal.org](http://www.suicideactionmontreal.org).